

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 29 septembre 2010 à 20 heures

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

L'an deux mille dix et le mercredi vingt neuf septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Bénny, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, **Monsieur Georges RODET**

Date de la convocation : **7 septembre 2010**

Date d'affichage : **7 septembre 2010**

Présents : Georges RODET - Jean-François NALLET – Dominique COLIN – Isabelle CORSAIN – Patrick BAVOUX – Gilles DONGUY – Elie BERARD — Jean-François POUPON – Eric GUILLERMIN – Michèle DANANCIER Jean-Claude GONOD et Robert SEVE.

Absents excusés : Françoise BILLOUD, Elodie LELARDOUX et Bruno GAILLARD

Pouvoir : Elodie LELARDOUX donne pouvoir à Isabelle CORSAIN
Bruno GAILLARD donne pouvoir à Jean-François NALLET

Secrétaire : Jean-François NALLET

Le compte rendu du 15 septembre sera validé lors du conseil d'octobre.

L'ordre du jour est modifié comme suit :

- Suppression stores salle primevère,
- Rajout convention avec le CAUE.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS - ANNEE 2009 -

En application de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 paru au journal officiel le 14 mai 2000, le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2009, établi par la communauté de communes du canton de Coligny. Le conseil communautaire en a pris connaissance lors de sa séance du 30 août 2010.

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE et ACCEPTE ce rapport annuel de l'année 2009.

CONVENTION D'ASSISTANCE GLOBALE AUPRES DE LA COMMUNE PAR LE CAUE

Georges RODET, Maire et Dominique COLIN, Maire Adjoint présentent un projet de convention avec le CAUE.

Le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement est une association départementale, créée par la loi de 1977 sur l'architecture, qui rassemble un grand nombre de compétences pour donner des conseils et accompagner les projets des collectivités locales et des particuliers.

Ils indiquent que la commune attend du CAUE une assistance « au coup par coup », chaque fois que des conseils, des informations, des avis seront nécessaires. Cette contribution du CAUE est plus particulièrement attendue dans l'élaboration de notre PLU et des futures opérations d'urbanisme.

Cette mission d'accompagnement vise plus particulièrement :

- L'expression ou la formulation d'orientations qualitatives d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'environnement, répondant aux objectifs d'intérêt public définis à l'article 1^{er} de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture,
- L'exercice, par la collectivité, de ses responsabilités de maître d'ouvrage résultant des obligations de l'article 2 de la loi du 12 juillet 1985 dite loi MOP (maîtrise d'ouvrage publique),
- La constitution de supports de compréhension et/ou de moyens d'animation nécessaires à la concertation prévue par l'article L300.2 du code de l'urbanisme.

Une participation forfaitaire de 60 € est versée par la commune pour la cotisation 2010 et une participation de 42,59 % d'une enveloppe de 2700 € (montant 2010) par an arrondie à 1 150 € : cette prestation maximum ne sera utilisée que pour le coût de mobilisation de journées des architectes et urbanistes conseillers, leurs frais de déplacement et de fonctionnement, leur encadrement et leur gestion. Cette convention permet donc de s'attacher les compétences du CAUE jusqu'à concurrence de 5 jours de vacances. Si le nombre de vacances est inférieur, le coût pour la commune diminue d'autant.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, Adjoint et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la dite convention à compter du 1^{er} octobre 2010 et pour une durée de deux ans,

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer la convention d'assistance globale avec le CAUE.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE L'AIN

1°) Délibération rapport annuel de 2009 :

En application de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, chaque syndicat, comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, doit adresser chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité du syndicat, accompagné du compte administratif. Le rapport d'activités de l'année 2009 doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Après avoir ouï l'exposé du délégué, Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

PREND connaissance du rapport d'activité de l'année 2009 établi par le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain

APPROUVE et ACCEPTE ce rapport annuel de l'année 2009.

2°) Suivi des consommations d'énergie

En 2009, les consommations :

- D'éclairage public ont augmenté de 11 %, ceci étant dû, en partie, à la création du nouveau poste Les Jacquets.
- Relatives aux bâtiments communaux ont augmenté de 8 %. D'importantes hausses sont constatées sur le hangar communal ainsi que le local communal des pompiers.

RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU BRESSE REVERMONT – ANNEE 2009 -

Robert SEVE, délégué du syndicat intercommunal de distribution d'eau Bresse Revermont :

- présente au conseil municipal le rapport annuel établi par le syndicat intercommunal de distribution d'eau Bresse Revermont pour l'exercice 2009,
- précise que ce rapport doit être soumis au conseil municipal avant le 31 décembre 2010,
- indique que le comité syndical en a pris connaissance lors de sa séance du 02 juillet 2010.

Après avoir ouï l'exposé du délégué et délibéré, le Conseil Municipal :

PREND connaissance du rapport annuel de l'année 2009 établi par le Syndicat Intercommunal de distribution d'eau Bresse Revermont,

APPROUVE et ACCEPTE ce rapport annuel de l'année 2009.

PRECISE que ce rapport est à la disposition du public.

Robert Sève précise également que la commune doit faire parvenir au syndicat son programme de travaux d'extension ou d'amélioration du réseau d'alimentation pour l'année 2011. Pour le moment, il n'y a pas de travaux de prévus.

CANTINE SCOLAIRE DE BENY

1°) Délibération : **REVERSEMENT PARTICIPATION AU SALAIRE DE LA CANTINIERE PAR LA CANTINE SCOLAIRE DE BENY**

Gilles DONGUY, conseiller municipal, présente le bilan du fonctionnement de la cantine scolaire pour l'exercice 2009-2010.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la cantine scolaire de Bénny verse chaque année une participation financière au salaire de la cantinière correspondant à l'excédent apparaissant au bilan : pour cette année, le montant est de 11 500 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE le versement d'un montant de 11 500 euros au titre la participation au salaire de la cantinière,

AUTORISE le Maire à signer le titre de recette correspondant.

2°) Information

- Le Maire précise que les effectifs de la cantine sont à la hausse pour ce début année ; la moyenne des 10 premiers jours est de 64 enfants. Pour 2009-2010, elle était de 58, pour 2008-2009, de 53, et pour 2007-2008, de 45.
- Le conseil municipal indique que le prix au 1^{er} janvier 2011 sera de 2,90 € pour les enfants et 3,90 € pour les adultes. Ces montants seront transmis au sou des écoles lors de l'assemblée générale du lundi 4 octobre.
- Mademoiselle MORAND Miléna va effectuer un stage en cuisine du 21/11 au 10/12 et du 10/01 au 21/01.

URBANISME

1°) Délibération : SCOT Bourg-Bresse-Revermont : Validation de l'état zéro au 1^{er} janvier 2008.

Monsieur le Maire indique que la commune appartient au Syndicat Mixte Bourg-Bresse-Revermont, en charge de la gestion du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) correspondant.

Il rappelle que le SCOT a été approuvé en Comité Syndical à l'unanimité, le 14 décembre 2007, et est devenu exécutoire le 25 mars 2008.

Dans le Document d'Orientation Générales (DOG) du SCOT, en page 18, il est précisé que « **le tissu urbain de chaque commune sera cartographié dans son état au 1^{er} janvier 2008 par le Syndicat Mixte en accord avec la commune, et chaque pôle sera classé selon la typologie suivante : pôles principaux, hameaux, autres ensembles d'habitations** ».

Le Syndicat Mixte Bourg-Bresse-Revermont a transmis récemment cette cartographie de l'état de l'urbanisation au 1^{er} janvier 2008, telle qu'elle est jointe à la présente délibération, faisant suite à un travail mené en concertation avec les élus de la commune.

*Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
et à l'unanimité de ses membres présents,*

VALIDE la cartographie de l'état de l'urbanisation de la commune au 1^{er} janvier 2008, telle que présentée en annexe de la présente délibération.

PRECISE que cet état de l'urbanisation délimite le tissu urbain avec ses dents creuses, permettant ainsi de définir où sont susceptibles de se situer les surfaces d'urbanisation future **en extension du tissu urbain** (les valeur-cibles définies en page 16 du DOG du SCOT), et de définir les densités à respecter (tableau en page 19 du DOG du SCOT) selon les espaces concernés.

2°) Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal poursuit le travail d'étude sur le règlement des zones qui n'avait pas été achevé lors de la dernière séance du conseil municipal.

Il valide également le travail réalisé par les membres de la commission concernant le recensement du patrimoine naturel et bâti de la commune, la reconnaissance des sièges d'exploitation agricole, la délimitation des zones naturelles et agricoles, les futures zones d'urbanisation et leur classement.

INFORMATIONS DIVERSES

Point sur l'épisode de pollution du réseau d'alimentation en eau potable : SOGEDO remercie la commune pour l'aide apportée lors de la distribution d'eau sur la période du 9 au 22 septembre. 10 800 bouteilles ont été distribuées sur Bénvy.

Projet d'extension de l'école : une publication pour marché à procédure adaptée est lancée cette semaine pour les 4 lots infructueux, la remise des offres étant fixée au 18/10/10 à 12 h ; des courriers de sollicitation d'une remise commerciale pour tous les autres lots ont été adressés aux soumissionnaires. La commission d'appel d'offres se réunira le 18/10 à 18 h 30 pour l'ouverture des plis et le 25/10 à la même heure pour l'analyse des offres.

Groupe SNEF : Afin d'améliorer la couverture de son réseau de radio téléphonie mobile, SFR souhaite modifier l'antenne relais située sur l'autoroute A39 au kilomètre 139,5. Un dossier est consultable en mairie pour plus de précision.

Garderie : Pour la période du 4 au 17/09, les effectifs sont en hausse. 44 enfants sont déjà venus contre 33 l'année dernière à la même période.

Stage ATSEM : Mademoiselle FOLLET-TROSSET Véronique du 8/11/2010 au 25/01/2010 (lundi et mardi).

Commission Finances : Gilles Donguy présente le bilan financier de l'opération d'extension de l'école-centre de loisirs périscolaire suite à la réunion de la commission. Il apparaît qu'il est nécessaire de recourir à 2 emprunts : un sur 24 à 30 mois pour le portage de la TVA et des subventions dans l'attente de leur recouvrement et un pour couvrir le montant partiel des travaux (environ 60% du coût hors taxes). Les demandes de propositions auprès des banques ont été déposées et seront étudiées lors du prochain conseil d'octobre.

Toones Production : l'association a adressé un courrier pour faire part de sa satisfaction de l'intérêt que porte le conseil municipal à l'organisation du festival itinérant et indique qu'un premier bilan de cette édition 2010 montre un équilibre financier et surtout des objectifs atteints :

- Fréquentation d'un public large, convivial, curieux et hétérogène
- Diffusion d'artistes en émergence, sans contrainte de style artistique,
- Mise en valeur et respect d'un site.

Un seul bémol à signaler : une fréquentation moindre que lors de la précédente édition.

Matériel : achat d'une perceuse sur colonne, forets, meule à aiguiser auprès d'un particulier pour un montant de 250 €.

A Corps Dons : remerciements à l'ensemble du conseil pour le soutien et la participation au tournoi de beach-rugby du 27/04. Le conseil d'administration a décidé de soutenir les associations suivantes :

- L'ARCHE (recherche en hématologie à l'hôpital Edouard Herriot de Lyon) pour 2 200 €
- Soutien aux Soins Palliatifs de Bourg à hauteur de 500 €,
- Vaincre la mucoviscidose pour 300 €.

L'association renouvelle son invitation pour la manifestation de l'année 2011.

Rugby : compte rendu de l'assemblée générale. La saison a été moyenne. Le club montre beaucoup de volonté, associe de nombreux sponsors. Un nouvel entraîneur est arrivé.

CCAS : une banderole a été achetée pour les manifestations.

Argospace : le panneau du règlement intérieur ainsi que des poubelles vont être installés prochainement.

Centre de Loisirs : la dénomination du centre de loisirs périscolaire sera validée lors du prochain conseil municipal.

Diagnostic accessibilité : le bureau d'étude est venu présenter le diagnostic.

Toiture Façade : un deuxième appel à projet est organisé du 1/10 au 15/11 par le Syndicat Mixte Bresse-Revermont-Val de Saône dans le cadre du Contrat de Développement Rhône-Alpes. Une édition spéciale de 'La Plume de Béný' sera réalisée dans les prochains jours pour informer les habitations concernés.

Date du prochain conseil municipal : le mercredi 27 octobre à 20 h